



Assemblée générale

Soixante-dixième session

107^e séance plénière

Mardi 28 juin 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 106^e séance plénière ce matin, après trois tours de scrutin, dont deux tours de scrutin limités, l'Assemblée a élu l'État plurinational de Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan et la Suède membres du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017. Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États. Nous allons donc procéder au premier troisième de scrutin limité.

Ce quatrième tour de scrutin sera limité aux États des États d'Europe occidentale et autres États qui n'ont pas été élus, mais ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du scrutin précédent, à savoir, l'Italie et les Pays-Bas. Cette procédure est conforme à l'article 94 du Règlement intérieur.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons à présent commencer la procédure de vote. Des bulletins portant la lettre C vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter sur les bulletins de vote. Les bulletins de vote portant la lettre C, pour les États d'Europe occidentale et autres États, seront déclarés nuls si le nom d'un État autre que celui de l'Italie ou des Pays-Bas y figure ou s'ils contiennent le nom de plus d'un État.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Moreno González (Équateur), M^{me} Kanchaveli (Géorgie), M^{me} O'Brien (Irlande), M. Francis (Liban), M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) et M. Silwamba (Zambie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 15, est reprise à 15 h 45.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe C – États d'Europe occidentale et autres États

Nombres de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	2
Nombre de votants :	191
Majorité requise des deux tiers :	128

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-20020(F)



Document adapté

Merci de recycler



Nombre de voix obtenues :	
Pays-Bas	96
Italie	95

Étant donné que ce scrutin n'est pas décisif, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États. Nous allons donc procéder au premier tour de scrutin libre. Ce cinquième tour de scrutin est conforme à l'article 94 du Règlement intérieur.

Je rappelle à l'Assemblée que n'importe quel État Membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États peut se porter candidat, à l'exception des États sortants, des États déjà membres du Conseil de sécurité et des États qui ont été élus ce matin. Pour être plus clair, je vais citer le nom des membres qui ne peuvent être élus au présent scrutin, à savoir l'Espagne, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres qu'en vertu de l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des bulletins portant la lettre C vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour lequel ils souhaitent voter.

Les bulletins de vote portant la lettre C, pour les États d'Europe occidentale et autres États, seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom de plus d'un État. Les noms d'États Membres inscrits sur les bulletins qui n'appartiennent pas au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ne seront pas comptés du tout.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Moreno González (Équateur), M^{me} Kanchaveli (Géorgie), M^{me} O'Brien (Irlande), M. Francis (Liban), M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) et M. Silwamba (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote à scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe C – États d'Europe occidentale et autres États

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	192
Abstentions :	2
Nombre de votants :	190
Majorité requise des deux tiers :	127
Nombre de voix obtenues :	
Pays-Bas	95
Italie	95

Le Président (*parle en anglais*) : Ce scrutin limité n'a pas été décisif. En conséquence, je propose que nous suspendions la séance pendant 20 minutes.

La séance, suspendue à 16 h 15, est reprise à 17 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Albert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les délégations de leur patience.

Le message de l'Assemblée cet après-midi est assez clair et je crois qu'il est bien reflété dans le dernier tour de scrutin, avec 95 voix pour l'Italie et 95 voix pour le Royaume des Pays-Bas. L'Assemblée dit ainsi clairement son envie de voir nos deux pays la représenter au Conseil de sécurité. C'est pourquoi, mon collègue, M. Gentiloni, et moi-même voudrions proposer, sous réserve de la pleine approbation du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, de partager le mandat en deux. Cela voudrait dire que l'Italie siègerait au Conseil pour la période allant de 2017 à 2018, tandis que les Pays-Bas y siègeraient l'année suivante, soit de 2018 à 2019. Lorsque cette proposition aura été entérinée, je suggère que vous, Monsieur le Président, enclenchiez la procédure pour reprendre le vote.

Avant de conclure, je tiens à dire, au nom du Royaume des Pays-Bas et de mes collègues les Premiers Ministres d'Aruba, de Curaçao et de Sint Maarten présents dans la salle, que nous sommes extrêmement reconnaissants à toutes les délégations de leur important appui dans notre campagne pour défendre la paix, la justice et le développement. Mon collègue italien et moi-même nous sommes concertés au vu du résultat du vote de cet après-midi et nous espérons que notre proposition sera approuvée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paolo Gentiloni, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie.

M. Gentiloni (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom de la République italienne, je confirme ce que mon collègue et ami, M. Albert Koenders, vient de dire. Avant tout, je remercie toutes les délégations de leur patience et de leur soutien. Je crois que cette compétition a rendu la journée intéressante.

Nous voulions transmettre un message d'unité entre deux pays européens, c'est pourquoi nous avons saisi l'occasion de cette égalité parfaite, 95 voix pour l'un comme pour l'autre, pour convenir d'une proposition qui traduise ce message d'unité. Aux termes de cette proposition, nous siégerions chacun une année au Conseil de sécurité. L'application officielle de notre accord sera soumise sous peu au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. L'Italie serait honorée de siéger au Conseil de sécurité en 2017 et de coopérer avec les Pays-Bas lorsque viendrait leur tour de siéger en 2018.

Je veux simplement dire, pour terminer, que la compétition a été difficile, comme les résultats l'ont montré, mais qu'elle a constitué, du point de vue de l'Italie, une extraordinaire occasion de renforcer ses relations avec tous les pays. La compétitivité de cette

élection comportait de nombreux aspects négatifs, mais elle a eu un aspect extraordinairement positif, en ce qu'elle nous a donné une occasion d'apprendre à mieux connaître l'ensemble des Membres de l'ONU. C'est ce que nous avons acquis à cette occasion.

Je remercie chacun vivement et espère que cet accord sera un bon exemple de règlement possible de la difficile situation rencontrée dans ce vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège, en sa qualité de Présidente du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, je prends la parole, pour la Norvège, en sa qualité de présidente du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et l'information que je communique concerne ce groupe régional. Nous convoquerons une séance du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États demain à 10 heures, dans le cadre de la suite donnée aux déclarations qui viennent d'être faites par les Ministres des affaires étrangères des Pays-Bas et de l'Italie. Nous reviendrons vers les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avec des informations plus précises par courriel le plus tôt possible.

La séance est levée à 17 h 20.